

Les informations que vous

Plusieurs organismes se sont transmis, sans que l'on demande mon avis, des informations que j'avais moi-même fournies à l'un d'entre eux, comment est-ce possible ?

Les informations que vous fournissez ne peuvent pas être données ou commercialisées sans que vous en soyez informés.

D'ailleurs, lorsque vous donnez des informations, on doit toujours vous offrir la possibilité d'exprimer, par exemple grâce à une case à cocher, votre refus de voir réutilisées vos informations, en particulier à des fins de prospection commerciale. Vous n'avez pas à justifier ce refus.